

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

Dossier n°887

DREAL Grand Est/UD 68

Affaire suivie par

Ref.: 0006705466_2025_10_09_distillerie wolfberger_Villevee MED

Colmar, le 14 janvier 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 9 octobre 2025 sur votre site de Colmar dont il vous a communiqué copie du rapport de visite. Celle-ci avait pour objet l'examen des suites données à l'arrêté du 9 avril 2024 portant mise en demeure à votre société. Au regard des réponses apportées par votre courriel du 9 octobre 2025 et du rapport de contrôle, je constate que les prescriptions des articles 2 et 3 de l'arrêté précité sont respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD

Monsieur le directeur
Distillerie Wolfberger
3 chemin de la Fecht
68000 COLMAR